

L'obligation de justification d'aptitude professionnelle s'applique pour tous les personnels exerçant l'activité de sécurité privée.

En application de l'annexe II sur la classification des postes d'emploi de la Convention Collective Nationale de la Branche du 15 février 1985, il sera employé au minimum à un coefficient 120, niveau II, échelon 2 correspondant au niveau V bis de l'éducation nationale. (Page 78 de la CCN N° 3196 édition de 2004).

## **B . Référentiel d'activités et de compétences**

<b>Principales activités</b>	<b>Principales compétences, aptitudes et connaissances <u>mobilisées</u></b>
"Relations humaines : accueil, communication, transmission des informations, dans le cadre de la réglementation en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ échanger les informations avec les services publics (Gendarmerie, Police Nationale)</li> <li>▪ informer oralement la hiérarchie, l'équipe, le client</li> <li>▪ enregistrer les événements, les opérations effectuées, sur le ou les registre(s) approprié(s) [Main courante, avis d'intervention, rapport d'incident, compte-rendu, ... ]</li> <li>▪ effectuer un signalement en décrivant une personne et/ou un véhicule</li> <li>▪ filtrer les entrées et les sorties des personnes, des véhicules et la réception des colis</li> <li>▪ accueillir les visiteurs, les informer, les orienter et les guider sur le site</li> <li>▪ enregistrer leur identité</li> <li>▪ gérer les badges</li> <li>▪ effectuer le rapprochement entre les identités et les habilitations</li> <li>▪ assurer la permanence téléphonique</li> <li>▪ assurer la gestion des clefs et des moyens d'accès</li> <li>▪ communiquer l'esprit de sécurité à l'ensemble du personnel du site</li> <li>▪ avoir un rôle médiateur lors de situations conflictuelles</li> </ul>
Surveillance générale, Prévention et intervention dans le cadre de la réglementation en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ contrôler les parkings</li> <li>▪ connaître, appliquer et faire appliquer les consignes et les procédures</li> <li>▪ utiliser des matériels informatiques</li> <li>▪ prendre en compte le PC de sécurité</li> <li>▪ prendre en compte les moyens techniques mis à disposition</li> <li>▪ effectuer différents types de rondes sur site</li> <li>▪ assurer la gestion des alarmes techniques, intrusion et incendie</li> <li>▪ effectuer ou diriger une levée de doute</li> <li>▪ traiter les anomalies conformément aux consignes du site</li> <li>▪ vérifier la présence et l'état du matériel prévu pour le site</li> <li>▪ vérifier les moyens d'extinction</li> <li>▪ déclencher l'intervention des services compétents</li> <li>▪ alerter les services extérieurs concernés</li> <li>▪ utiliser des moyens d'extinction appropriés</li> <li>▪ mettre en œuvre un périmètre de sécurité et/ou l'évacuation</li> </ul>
Secours à personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ alerter les services extérieurs concernés</li> <li>▪ accueillir et guider les secours</li> <li>▪ effectuer les gestes élémentaires de premiers secours</li> <li>▪ analyser le risque</li> </ul>